



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°102
Novembre 2016



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

La bêtise humaine

On prête à Albert Einstein cette citation délicieuse : « deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Mais, en ce qui concerne l'Univers, je n'en ai pas encore acquis la certitude absolue ».

Domage qu'il ne soit plus parmi nous car nous avons récemment eu la confirmation de sa pensée. Enfin, pas en ce qui concerne l'Univers.

Une jeune américaine de 12 ans est ainsi partie à la chasse, avec son papa chéri, en Afrique du Sud, il y a quelques semaines. L'objectif était de dézinguer la faune locale et, à ce jeu, elle excelle. Après le gnou, l'impala, le zèbre et bien d'autres espèces joyeusement sautillantes, elle a mis au tapis une girafe qui – d'après elle mais qui douterait de son expertise – était un vieux mâle qui ne se reproduisait plus. Il méritait certainement la mort pour ce grave pêché. Ça fait réfléchir et j'invite tous les lecteurs de la NAPA un peu âgés à reconsidérer leur position quant à la procréation, s'ils veulent pouvoir continuer à passer de bons moments sur cette terre.

L'idée que le fait d'avoir un peu trop de dollars ne l'autorisait pas forcément à massacrer ce qui vivote paisiblement chez les autres ne l'a pas traversée ; elle a donc posté ses exploits sur facebook, s'attirant évidemment la colère de bon nombre d'internautes. Sans doute des âmes sensibles ou alors peut-être de vieux mâles sur le retour ? Mais qu'on ne s'y trompe pas, elle avait une bonne raison dans sa besace : la viande de la girafe a

servi à nourrir les orphelins de la région ! C'est vrai qu'il fallait y penser et heureusement qu'elle est venue en personne, avec son beau fusil, sauver les populations locales qui jusqu'alors claquaient du bec. Sans doute d'ailleurs se demandaient-elles à quelle sauce elles pourraient cuisiner la girafe si seulement on avait la gentillesse de leur servir sur un plat. Finalement, si on y regarde de plus près, cette petite, c'est Mère Thérèse, mais dans un autre style.

L'histoire ne dit pas si les orphelins repus n'auraient quand même pas préféré conserver leur vieille girafe à la verticale. Après tout, à quoi bon leur poser la question ?

Peu de temps après, une vidéo est sortie sur Youtube relatant une journée de chasse au lion, en Afrique du Sud à nouveau. Pas n'importe quelle chasse, mais ce qu'on appelle la chasse du lion en conserve (canned hunting). Elle consiste à traquer un lion élevé pendant 4 ou 5 ans en captivité et libéré la veille dans un enclos. L'enjeu est simple : on trouve l'animal, et on l'abat. Comme l'enclos est petit et que le lion est apprivoisé, cela ne prend guère de temps et on peut même tirer depuis la voiture pour éviter les courbatures et ne pas avoir à lâcher sa bière. Des milliers de lions sont ainsi cuisinés chaque année. Dans la vidéo, on pense atteindre le sommet quand un poitrailleur à casquette descend une lionne réfugiée sur une branche, comme une grive sans ailes. Mais on s'enfoncé d'avantage quand la traque mène à une jeune lionne tapie dans le terrier d'un phacochère. Elle a l'œil apeuré et ramasse deux ou trois balles dans la tête avant d'être extirpée de son trou pour la photo de famille. Le conteur ne nous dit pas, cette fois-ci, si la viande servira à nourrir les handicapés du coin ; c'est sans importance car à vrai dire, la vidéo coupe l'appétit.

Il faut de tout pour faire un monde me direz-vous. Mais de quel monde parlons-nous ? Comment peut-on encore, en 2016, trouver de telles pratiques, parfaitement légales, parfaitement acceptées, assumées, par ceux qui les vendent, ceux qui les achètent et ceux qui les laissent faire ? Comment peut-on réduire le lion à l'état de faisan d'élevage et la girafe à celui de hot-dog ?

Au nom de l'argent. Simplement. Et parce qu'en avoir ne vaccine pas de la bêtise, bien au contraire. Pas de limites... Albert avait raison.

Ces vidéos/articles sont postés sur notre page facebook – IUCNpapaco – âmes sensibles s'abstenir !



Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco_IUCN
(https://twitter.com/Papaco_IUCN)

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



Le MOOC sur la gestion des aires protégées est en cours entre octobre et décembre 2016

Notre MOOC (formation à distance) GAP est en ligne sur Coursera. Rejoignez les 6000+ participants qui ont déjà suivi la formation et

participez au groupe Facebook du MOOC (2400+ inscrits) pour échanger sur la gouvernance et la gestion des aires protégées en Afrique. Le cours est gratuit et se déroule en 7 modules, étalés sur 3 mois.

Vous pouvez donc suivre le MOOC à votre rythme une fois inscrits.

Les inscriptions sont toujours ouvertes en suivant le lien sur www.papaco.org, à la page formation

Rejoignez le groupe facebook sur :
<https://www.facebook.com/groups/167668443583415/>



Aires protégées urbaines
Profils et lignes directrices
des meilleures pratiques

Par Ted Trzyna, en collaboration avec Joseph T. Edmiston, Glen Hyman, Jeffrey A. McNeely, Pedro da Cunha e Menezes, Brett Myrdal, Adrian Phillips et d'autres membres du Urban Specialist Group de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'IUCN - Craig Groves, Éditeur de la série ; Adrian Phillips, Directeur de publication

La présente NAPA reprend quelques extraits des Lignes Directrices n°22 développées par la Commission Mondiale sur les Aires Protégées (CMAP) sur les AP urbaines. Le guide est divisé en trois parties. La **Partie 1** - contexte et concept - présente l'intérêt croissant porté aux aires protégées urbaines et explique ce qu'elles sont, pourquoi elles sont importantes et quelle est leur particularité. La **Partie 2** - Profils d'aires protégées urbaines - décrit des aires protégées situées dans quinze agglomérations de par le monde. Et la **Partie 3** - Lignes directrices pour de meilleures pratiques - présente : les aires protégées et les hommes ; les lieux ; les institutions, et la création, promotion et amélioration des ces aires. Cette NAPA reprend brièvement la partie 1, présente un cas en Afrique pour illustrer la partie 2 et enfin énumère les 30 propositions de lignes directrices qui sont détaillées dans la partie 3. Le guide complet est disponible sur www.papaco.org, rubrique publications (illustrations issues de ces lignes directrices n°22).

1 - Contexte et concepts

Notre planète s'est urbanisée en très peu de temps. La moitié de la population mondiale vit déjà dans des aires urbaines. Dans quelques décennies, ce sera le cas des deux tiers des êtres humains. Cette tendance a déjà des conséquences profondes sur l'environnement et les hommes. Partout, l'homme empiète sur la nature et perd le contact avec elle. Les répercussions sont multiples et rendent sa conservation encore plus urgente et souvent plus difficile. Cette situation fait des aires protégées urbaines un sujet d'une importance cruciale.

Les Nations Unies estiment qu'en 1950, 30 % de la population humaine vivait en villes, petites ou grandes. Ce chiffre est passé à 50 % en 2007. Entre 2010 et 2030, selon les prévisions, la population urbaine mondiale évoluera de 3,6 à 5 milliards. La proportion de citoyens atteindra alors 60 % puis 67 % d'ici 2050. Cette augmentation se fera essentiellement dans les régions en développement. À en juger par les tendances actuelles, la majorité des nouveaux citoyens vivra dans des taudis surpeuplés, souvent situés sur des terres marginales et dangereuses, sans installations sanitaires ni accès direct à l'eau potable. Pour l'Alliance des villes, un partenariat d'agences de développement officielles et d'associations internationales de collectivités territoriales qui opère à partir de la Banque mondiale, ignorer cet enjeu politique risque de condamner des centaines de millions d'individus à un avenir de misère et d'insécurité et de dégrader l'environnement à une échelle véritablement terrifiante.

Contrairement à la croyance générale, les « mégavilles » (agglomérations de 10 millions d'habitants ou plus) regroupent moins de 4% de la population mondiale. La plupart des citoyens vivent dans des villes de moins de 500 000 habitants. Certaines villes, dont la croissance est la plus rapide, accueillent entre un et cinq millions de personnes, voire beaucoup moins.

Les raisons de cette urbanisation croissante sont complexes. Elle s'explique essentiellement par un exode rural et une migration internationale, mais aussi par le mouvement des citoyens vers les zones rurales qui deviennent urbanisées. Les guerres peuvent inciter les populations à rejoindre les villes, mais peuvent aussi avoir l'effet inverse, en fonction de l'endroit où elles se sentent le plus en sécurité. Les catastrophes naturelles poussent aussi les

citadins à quitter les villes, lesquels contribuent à d'autres croissances urbaines.

Alors que le monde s'urbanise, la distinction entre l'urbain et le rural devient moins évidente. Pendant des siècles, la ville et la campagne ont été opposées. Aujourd'hui, en de nombreux endroits du monde, les différences sont moins nettes alors que les nouvelles technologies et l'économie mondiale émergent dans des zones autrefois isolées. Egalement, l'agriculture s'industrialise toujours plus, liant et accentuant la dépendance des aires urbaines et rurales. Le fait que les lieux urbains prennent aujourd'hui toutes sortes de formes caractérise cette tendance.



Aires protégées urbaines

Profil et lignes directrices des meilleures pratiques

Ted Trzyna, en collaboration avec Joseph T. Edmiston, Glen Hyman, Jeffrey A. McNeely, Pedro da Cunha e Menezes, Brett Myrdal, Adrian Phillips et d'autres membres du Urban Specialist Group de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN
Craig Groves, Éditeur de la série ; Adrian Phillips, Directeur de publication



Développement des capacités pour une planète protégée

Lignes directrices des meilleures pratiques pour les aires protégées n° 22



Si ces tendances internationales sont claires, ces données agrégées fournissent des mesures sommaires. De plus, les chiffres sont fondés sur les définitions nationales de « l'urbain », qui utilisent des critères différents, et sur des recensements parfois obsolètes ou contestables.

Ils ne montrent pas non plus les variations importantes, régionales et nationales, du degré d'urbanisation et de sa rapidité. D'après la Division

de la population des Nations Unies (2011), le taux de population vivant en agglomérations, en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Océanie, dépasse déjà 70 %. Bien qu'en Afrique et en Asie, les taux soient actuellement bas, avec respectivement 39 % et 44 %, de nombreuses villes verront leur population doubler dans les dix à quinze prochaines années.

Au sein d'une même région, les différences sont grandes entre les pays. En Asie, le taux d'urbanisation est de 17 % au Népal et 18 % au Sri Lanka, mais il atteint 91 % au Japon et près de 100 % dans plusieurs pays du Golfe. La Chine, qui s'urbanise rapidement, vient de dépasser 51 %.



Los Angeles et la Verdugo Mountain

En Afrique, le degré d'urbanisation passe de 11 % au Burundi et 15 % au Malawi à plus de 70 % en Algérie, au Gabon, en Lybie et en Tunisie. En Amérique du Nord et du Sud, le taux est inférieur à 45 % au Belize et à 49 % au Guatemala, mais dépasse 85 % en Argentine, au Chili, en Uruguay et au Venezuela.

Toutes les aires protégées, ou presque, sont affectées par l'urbanisation, qu'elles se situent dans un cadre urbain ou plus isolé. Or les aires protégées peuvent être des outils pour limiter ou façonner la croissance des villes.

Les pressions exercées par les agglomérations sur la nature en général et les aires protégées en particulier sont exacerbées par les effets du changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques plus fréquents et violents, et la montée du niveau de la mer.

La violence croissante des phénomènes climatiques met en évidence l'importance des aires protégées pour les villes. Par exemple, les pluies torrentielles sans précédent de la mousson de 2005, où il est tombé près d'un mètre de pluie sur Mumbai, en Inde, ont causé de graves inondations

et fait des morts. Mais les conséquences auraient été pires sans le Parc national Sanjay Gandhi.

La montée du niveau de la mer, associée aux ondes de tempête, force les populations à migrer en altitude. Environ un milliard de personnes vivent au niveau de la mer, ou quelques mètres au-dessus, et de nombreuses villes sont sur des plaines côtières. Alors que la situation s'aggrave, se pose la question de savoir où les gens vont aller. Comment leur relocalisation, encadrée ou non, va-t-elle affecter les aires protégées ?

La montée du niveau des mers entraînera aussi la submersion des aires protégées côtières de faible altitude, éloignant la nature des citoyens et exerçant ainsi une pression sur les aires protégées intérieures. Détruites, elles ne joueront plus le rôle de tampon qui compense par exemple, les ondes de tempête, accroissant le risque d'exposition des populations urbaines.

Les villes les plus vulnérables sont les méga-villes asiatiques situées sur des deltas de fleuves où les risques d'inondations sont de plus en plus importants. De nombreuses autres villes côtières sont vulnérables aux inondations provoquées par les ondes de tempête. Elles deviendront inhabitables bien avant de disparaître sous l'eau du fait de l'engorgement des sols et de l'intrusion d'eau salée. Mieux que les mots, une carte graphique interactive, mise en ligne par geology.com, montre les inondations possibles après une légère augmentation du niveau des mers.

Tel est le contexte dans lequel sont examinées les aires protégées urbaines. Sur le plan géographique, politique et social, elles sont en première ligne des tensions entre le monde naturel dont l'humanité a hérité et celui, toujours plus dominé par les villes et affecté par le changement climatique, que nous bâtissons pour l'avenir.



Tokyo

1.1 - Que sont les aires protégées urbaines ?

Nous utilisons le terme «aires protégées urbaines» pour définir des aires protégées situées à l'intérieur ou aux abords de grands centres urbains. Ces mots ou expressions nécessitent de plus amples explications :

La définition d'« aire protégée » selon l'UICN est la suivante : « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré par des moyens légaux ou autres afin de favoriser la conservation à long terme de la nature, des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés » (2008).

L'expression « aux abords » est difficile à définir du fait de la variété des situations locales. Dans ce contexte, les aires de banlieue font partie de l'« urbain ». A noter que les termes « périurbain », « périphérie urbaine » et « banlieue rurale » sont aussi utilisés pour situer une zone aux abords immédiats d'une agglomération, là où elle rencontre les terres sauvages. Le terme « wildland-urban interface » (interface entre l'urbain et le sauvage) est aussi utilisé.

Un « grand centre de population » signifie à la fois une petite ville et une « méga-ville ». Les termes « ville » et « petite ville » sont utilisés pour décrire les types d'agglomérations et non les mécanismes d'administration locale ou leur compétence territoriale.



Hong Kong

La définition d'une aire protégée selon l'UICN fait référence à la conservation de la nature à long terme. Les mots « nature » et « naturel » peuvent avoir plusieurs sens dans le contexte urbain.

Les parcs urbains classiques, avec pelouses, parterres de fleurs et terrains de sport ne sont pas considérés comme des aires protégées urbaines bien qu'ils soient utiles à la survie d'espèces

animales indigènes et fassent la liaison avec les aires naturelles.

Les aires protégées urbaines ne sont pas reconnues officiellement au niveau international. Il n'existe pas non plus d'inventaire des aires protégées urbaines. La base de données mondiale des aires protégées (WDPA, gérée par le Centre mondial de conservation et de surveillance du Programme des Nations Unies pour l'environnement) en comprend de nombreuses mais ne les différencie pas des autres (bien que les cartes du site Web interactif de la WDPA, www.protectedplanet.net, soient utiles pour identifier les aires protégées situées à l'intérieur ou en périphérie de lieux urbanisés). Cependant, certains États identifient les aires protégées urbaines : en Finlande, par exemple, la révision de la loi relative à l'aménagement du territoire encourage les parcs nationaux urbains incluant des aires naturelles importantes pour la protection de la biodiversité urbaine.



Londres

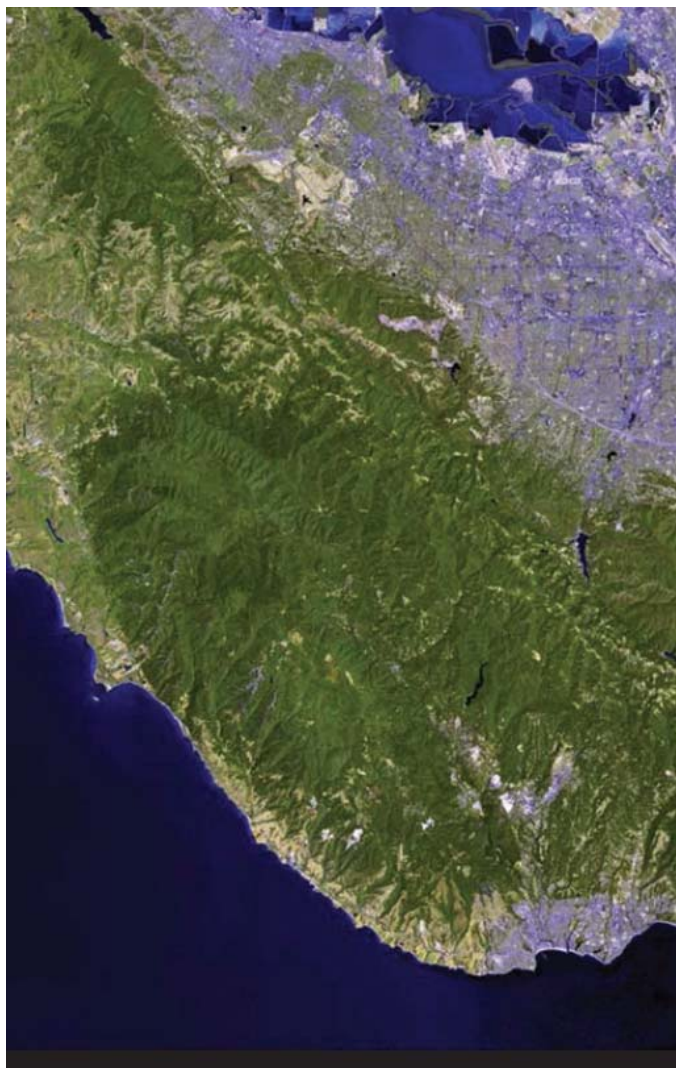
Les catégories de gestion des aires protégées de l'UICN intègrent les aires protégées urbaines appartenant soit à la Catégorie II (parc national), soit à la Catégorie V (paysage marin ou terrestre protégé). Toutefois, il existe des aires protégées urbaines dans chacune des six catégories de l'UICN. Les autres formes de reconnaissance internationale prennent en compte les aires protégées urbaines suivantes : aires marines protégées, sites du patrimoine mondial, géoparcs de l'UNESCO, sites Ramsar et les réserves de biosphère.

Les aires protégées urbaines sont administrées par plusieurs types d'organisations :

- Les gouvernements nationaux. La plupart des aires protégées décrites (*dans la Partie 2 des guidelines – ndlr*) sont gérées par des organismes nationaux.
- Les gouvernements provinciaux ou les États dans les systèmes fédéraux. Par exemple : la ceinture

verte de São Paulo, administrée par l'Institut forestier de l'État de São Paulo, au Brésil ; le Royal National Park, près de Sydney, géré par une agence de l'État australien de Nouvelle-Galles du Sud.

- Les gouvernements locaux : par exemple, le Claremont Hills Wilderness Park à Los Angeles, et l'Edith Stephens Nature Reserve au Cap.
- Les organisations non gouvernementales et les communautés locales : le London Wetland Centre, un projet du Wetlands and Wildlife Trust ; le Blue and John Crow Mountains National Park, à côté de Kingston en Jamaïque, géré, pour le gouvernement national, par le Jamaica Conservation and Development Trust.
- Les entreprises : le parc naturel Irving à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, au Canada, est la propriété gérée par J.D. Irving Limited, une grande entreprise industrielle et forestière.



San Francisco

1.2 - Impacts de l'urbanisation sur les aires protégées

L'urbanisation a des effets à la fois négatifs et positifs sur les aires protégées et les ressources naturelles en général. L'aspect positif est que la concentration de population peut réduire la pression exercée sur les aires naturelles et rurales éloignées, et entraîner des économies d'échelle dans des secteurs tels que l'énergie, l'immobilier, les transports, la réutilisation et le recyclage des déchets solides.

Le côté négatif est souvent plus visible.

L'urbanisation conduit à un épuisement des ressources en eau et à la déforestation, tout en générant des déchets solides, liquides et gazeux. Une telle combinaison de consommation et de pollution pèse sur les écosystèmes éloignés et proches. D'autres conséquences sur les aires protégées sont : la fragmentation de l'habitat, l'effet de lisière, la pollution sonore et lumineuse, les conflits entre les hommes et la nature, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, des incendies en zones périurbaines, une augmentation des crimes et la présence de débris... Ces impacts sont présentés dans les Parties 2 et 3 des Guidelines, accompagnés de conseils pour les minimiser.

Selon ses formes, l'urbanisation a de nombreux impacts sur les aires protégées. Par exemple :

- L'étalement urbain implique la construction de bâtiments sur des territoires ruraux non protégés entre une ville et une aire protégée jusqu'à, souvent, entourer l'aire.
- L'urbanisation linéaire entraîne la construction de bâtiments le long des routes depuis le centre-ville. Il s'agit souvent d'un signe avant-coureur d'étalement urbain qui impacte les aires protégées.
- L'intensification de l'urbanisation rend difficile la protection et la restauration des petites aires naturelles en ville.
- La fusion de régions « mégapolitaines », née du rapprochement de réseaux polycentriques entre grandes et petites métropoles, englobe souvent les aires protégées et perturbe les connexions entre habitats et corridors écologiques.
- Les aménagements touristiques, plages ou stations de montagne, sont des enclaves généralement situés aux abords d'aires protégées

(souvent présentées comme des attractions touristiques).

- Les maisons de vacances et les résidences pour personnes âgées sont souvent situées près, ou au sein, d'une aire protégée.

- Les villages « porte d'entrée » sont de petites stations installées aux abords des zones naturelles et des aires protégées. Peu esthétiques, souvent congestionnées, elles empêchent d'apprécier l'aire toute proche.

- Les constructions informelles, bâties sur des terres n'appartenant pas aux résidents, empiètent parfois sur les aires.

Enfin, soulignons que de plus en plus d'aires protégées subissent l'influence de l'urbanisation sous toutes ses formes. Par conséquent, le nombre d'aires protégées urbaines, dont la définition a été donnée précédemment, ne cesse de croître.



Cape Town

1.3 - Qu'est-ce qui les distingue des autres aires ?

Les problèmes et les opportunités offertes aux aires protégées urbaines sont, par leur spécificité et leur importance, différents de celles des aires protégées éloignées :

- Elles accueillent de nombreux visiteurs, dont beaucoup viennent régulièrement, voire quotidiennement. Bon nombre de leurs visiteurs n'ont jamais connu d'aires naturelles isolées ni ont été en contact avec la vraie nature.

- Les citadins qui les visitent sont de toutes origines, ethnique ou socio-économique, contrairement aux populations rurales ou autochtones vivant à l'intérieur ou aux abords d'autres aires protégées.

- Elles ont un lien avec les acteurs du secteur urbain proche : élus et organisations gouvernementales locales, régionales, nationales ; les autorités chargées de l'aménagement du territoire ; les institutions culturelles et d'enseignement ; tout comme les médias et les leaders d'opinion.

- Elles sont menacées par l'étalement, le développement urbain, les infrastructures : routes, bâtiments administratifs, décharges, antennes de radiodiffusion.

- Elles sont fortement touchées par les crimes, le vandalisme, les déchets et produits dangereux, la pollution sonore et lumineuse de la ville.

- Elles subissent les méfaits des villes proches : incendies plus fréquents et graves, création de sentiers non balisés, pollution de l'eau.

- Elles sont aussi menacées par l'introduction de plantes et d'animaux exotiques envahissants, la disparition des habitats et des points d'alimentation, les conflits entre humains et animaux sauvages, sans oublier l'abandon des chats et des chiens domestiques qui s'y installent.

1.4 - Pourquoi les aires protégées urbaines sont-elles importantes ?

Les aires protégées, dont les aires urbaines, contribuent à la santé de la planète et au bien-être de chacun en protégeant les habitats et les espèces en danger, en emmagasinant du carbone, etc. De plus, dans un monde qui s'urbanise rapidement, leur importance réside en des rôles bien spécifiques.



Los Angeles

Ainsi :

- Elles préservent la santé et le bien-être des êtres humains, les loisirs en plein air ayant de réels effets bénéfiques, physiques et psychologiques. Plus important encore, les enfants ont besoin de

contact avec la nature pour un bon développement corporel, intellectuel et émotionnel. Et les aires protégées urbaines, aisément accessibles, y contribuent. Elles peuvent enfin être un lieu de rencontres publiques et promouvoir ainsi la cohésion sociale.

- Elles contribuent à donner à chacun un sentiment d'appartenance. Elles créent du lien entre les citoyens et ce qui les entoure, leur région, leur planète, et confèrent souvent son identité à une ville.

- Elles mobilisent pour la préservation de la nature. Le soutien des électeurs et donateurs citoyens joue un rôle de plus en plus important dans sa protection. Bien qu'ils soient de moins en moins en contact avec elle, la nature n'aura de valeur que s'ils la connaissent. Les endroits les plus sauvages et isolés de la planète, les espèces les plus en danger ne seront protégés que si les urbains se soucient de la nature là où ils la fréquentent.

- Elles sensibilisent à la protection de l'environnement. Les aires protégées urbaines sont souvent le lieu idéal pour faire étudier la nature aux écoliers ou autres organisations de jeunes ou d'adultes, par exemple, en jouant les ornithologues amateurs. Les universités locales les mettent à profit pour l'enseignement et la recherche. Elles favorisent la notion de respect de l'environnement.

- Elles offrent un éventail de services écosystémiques comme l'alimentation et le stockage de l'eau potable ; la protection des zones de pêche en eau douce et en mer ; la réduction de la pollution de l'air ; l'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain (la température en ville est en effet beaucoup plus élevée qu'ailleurs).

- Elles aident à résister au changement climatique. Dans ce contexte, la résistance est la capacité d'un écosystème à préserver ses fonctions biologiques, physiques et chimiques lorsqu'il est perturbé. La protection et la restauration des aires naturelles situées en villes ou en périphérie permettent de mieux affronter les tempêtes et les inondations. Mais aussi d'être plus fort face à la montée du niveau de la mer, aux ondes de tempêtes océaniques et aux coulées de boue. Elles contribuent ainsi à protéger des millions de personnes. De plus, des études montrent que la biodiversité seule améliore la résistance des écosystèmes.

- Elles créent une infrastructure écologique au sein des villes. De nos jours, les plans d'urbanisme prévoient souvent un réseau d'espaces verts pour améliorer la qualité de la vie. Les aires protégées urbaines sont des « points d'ancrage » essentiels de ces réseaux, les éléments clés d'une infrastructure écologique inscrite dans le tissu urbain.

- Elles soutiennent l'économie locale grâce aux revenus du tourisme. Les aires protégées urbaines attirent de nombreux touristes nationaux et internationaux. Elles sont attractives tout en offrant l'avantage d'être en ville ou à proximité.



Le parc national de Nairobi

2 – Le parc national de Nairobi (un exemple parmi les 15 présentés dans le guide)

A Nairobi, capitale du Kenya, le Parc national de Nairobi (Catégorie II de l'UICN) s'étend sur 117 km² et se situe dans le biome de savane africaine, à 1 600 m d'altitude environ. Il abrite une grande diversité d'espèces sauvages, dont des rhinocéros noirs (*Diceros bicornis*, sur la liste des espèces en danger critique de disparition de l'UICN), lions, léopards, hyènes, guépards, buffles, élans, gnous, zèbres, hippopotames, girafes et de nombreux oiseaux.

Un coin protégé d'un vaste système naturel

Le parc marque la limite nord d'un corridor de migration saisonnière de la faune sur plus de 200 000 hectares de savane semi-aride. Les clôtures électriques installées au nord, est et ouest du parc le séparent de l'activité urbaine et industrielle. Au sud, le parc n'est pas clôturé pour permettre la libre circulation de la faune. Pendant la saison sèche, les herbivores, tels que les gnous, s'y réfugient pour boire. Pendant la saison des pluies, ils retournent dans les plaines où la nourriture est abondante et où il est plus facile d'éviter les prédateurs.

Dans le parc, seules les visites en véhicules motorisés sont autorisées. En 2011, le parc a accueilli quelque 121 000 visiteurs. À côté de l'entrée principale, les piétons ont accès aux expositions sur la préservation de la nature. On y a enregistré 691 000 visites en 2011.



Girafe et Nairobi en arrière-plan

Un paysage urbain en rapide mutation

Premier parc national kenyan créé en 1946, le parc de Nairobi était alors en périphérie d'une ville de 120 000 habitants. Aujourd'hui, plus de 3 millions d'habitants vivent à Nairobi et les pressions urbaines ont énormément augmenté.

La ville se densifiant, les terres autour (et parfois à l'intérieur) du parc sont convoitées. Les zones tampon sont occupées par des habitations informelles et des usines. Des décennies de développement ad hoc ont fortement dégradé les terres de l'est du parc. L'accès à la partie sud-est a été fermé pour cause de pollution atmosphérique. Dans le parc, de nombreux projets d'infrastructures sont proposés et parfois acceptés. Un oléoduc souterrain a récemment été construit à l'intérieur du parc et une autoroute suivra le même itinéraire.

L'impact urbain sur le parc et sur l'écosystème

Avec un développement urbain croissant tout proche, les responsables du parc doivent gérer des problèmes d'environnement (émissions et effluents industriels) et de comportements (squatters, braconnage, vol de bois de chauffage).

Jusqu'alors concentrées sur les bordures du parc, les pressions se sont intensifiées dans les plaines au sud, bien au-delà des limites de Nairobi. Dans cette zone de migration saisonnière de la faune, les pratiques pastorales traditionnelles des Maasais ont permis de conserver l'espace nécessaire pour que les animaux y circulent. Mais au fil du temps, les terres sont devenues un obstacle à la migration

du fait de l'expansion des agglomérations d'Ongata Rongai et de Kitengela et d'un projet d'autoroute. Ce développement sépare progressivement le parc des plaines où vivent les animaux.

Établir un contact avec les populations au-delà de l'aire protégée

Le Parc national de Nairobi est géré par le Kenya Wildlife Service, une organisation parapublique responsable des aires protégées nationales du Kenya. La collectivité locale est responsable des terres proches du parc en matière d'aménagement du territoire. Bien qu'il n'y ait pas de consultations régulières avec les autorités locales, le KWS donne régulièrement son avis sur les projets risquant d'affecter le parc et encourage les initiatives de préservation. Le Plan de gestion des terres de Kitengela- Isinya-Kipeto, élaboré par les collectivités, en est un exemple. Il demande une taille minimum de 24 hectares aux parcelles dans la zone sud de dispersion des espèces pour éviter de fragmenter le territoire.



Difficile cohabitation entre hommes et faune parfois...

Plusieurs organisations collaborent avec le KWS. Pour décourager la construction de clôtures dans la zone de dispersion des espèces, au sud du parc, la Wildlife Foundation, une ONG locale, offre un loyer symbolique aux propriétaires fonciers pastoraux en

échange de leur promesse de ne pas morceler les terres ou d'empêcher le passage de la faune en migration.

Nairobi GreenLine, partenariat entre le KWS et l'association kenyane d'industriels, oeuvre au renforcement des frontières du parc et à la sensibilisation du public pour protéger le parc des « pollueurs et voleurs de terres ». En 2010, ils ont initié la plantation d'une « forêt » d'arbres indigènes, large de 50 m, le long des 30 km de frontière urbaine du parc. Sur les panneaux d'affichage, on peut lire : «le parc de Nairobi est assiégé... il est temps de poser les limites».

Leçons importantes

- Face à la pression continue du développement urbain, un soutien de haut niveau est nécessaire pour conserver les aires protégées urbaines.
- Certaines parties d'une aire protégée urbaine étant proches de terres rurales, celles-ci doivent respecter la protection du parc.
- Les opportunités éducatives dans les aires protégées urbaines sont immenses.

3 - Lignes directrices pour de meilleures pratiques

Le recueil propose 30 lignes directrices, avec des exemples pour les illustrer (s'y reporter pour plus de détails). Elles sont applicables à toutes les aires protégées, mais tout particulièrement à celles situées à l'intérieur ou proches des centres urbains importants :

Lignes directrices 1-11 : les aires protégées urbaines et les hommes

1. *Donner l'accès à tous ; sensibiliser les différentes populations.* Par exemple, favoriser l'accueil des personnes handicapées et bien choisir les mots et symboles à inscrire sur les panneaux d'interdiction.
2. *Susciter un sentiment local d'appartenance.* Faire participer des écrivains, des artistes et autres créatifs, s'inspirer de leurs travaux et de leurs idées. Mettre en valeur les avantages naturels de l'aire mais aussi ses atouts culturels.
3. *Faire appel à des bénévoles et à des groupes de soutien.* Mettre à profit les nombreux bénévoles

des zones urbaines souvent constitués de gens motivés et instruits.



Table Mountain à Cape Town

4. *Être attentif à votre communication et utiliser l'éventail des technologies de l'information.* Il est important d'écouter attentivement et d'adapter le message aux différents publics. Utiliser des sites web, blogs, réseaux sociaux, applications pour smartphones, ainsi que des publications imprimées.
5. *Être vous-même impliqué et encourager un comportement éco-responsable chez les autres.* Informer autour de vous des causes et conséquences du changement climatique. Soutenir l'efficacité énergétique, les économies d'eau et d'énergie mais aussi la réduction, la réutilisation et le recyclage des matériaux.
6. *Démontrer et valoriser les bienfaits pour la santé du contact avec la nature et d'une bonne alimentation.* Enseigner que passer du temps dans la nature est bon pour la santé, physique et mentale. Mettre à la disposition des visiteurs des produits frais locaux, nutritifs et issus d'une agriculture durable.
7. *Lutter contre les détritrus.* Puiser des idées dans les études sur les comportements concernant l'abandon de détritrus pour tenter d'y remédier. Faire fréquemment ramasser les déchets et fournir de nombreuses poubelles.
8. *Prévenir les atteintes aux personnes ou à la propriété et engager des poursuites contre les auteurs.* Travailler en collaboration avec les services de police locaux. Contester l'idée selon laquelle la destruction d'habitats est un «crime sans victime». Lutter contre le vandalisme, y compris les graffitis.
9. *Limiter les conflits entre les hommes, la faune et la flore ; Se tenir informé des maladies infectieuses*

émergentes. Aider chacun à se protéger des prédateurs et tenter de conserver un équilibre entre prédateurs et proies. Encourager une attitude respectueuse vis-à-vis de la faune et la flore. Expliquer aux visiteurs que les habitats dégradés favorisent la transmission de maladies entre les animaux et humains.



Mumbai

10. *Contrôler le braconnage*. Faire respecter les lois, participer aux efforts contre le braconnage en collaboration avec d'autres organismes et être conscient du rôle joué par le crime organisé. Proposer des sources alternatives à qui veut se procurer des plantes médicinales ou comestibles.

11. *Contrôler les espèces animales et végétales exotiques envahissantes*. Savoir que les zones urbaines sont les voies principales utilisées par les espèces exotiques envahissantes pour infester de nouveaux territoires. Inspecter régulièrement les terres et les étendues d'eau pour détecter de nouvelles invasions. Participer à des partenariats locaux et nationaux pour la prévention, la détection précoce, l'élimination et le contrôle de ces espèces.

Lignes directrices 12-17 : les aires protégées urbaines et les lieux

12. *Encourager les connexions avec d'autres aires naturelles*. Collaborer avec des organismes publics et ONG pour contenir ou guider l'expansion urbaine. Créer et conserver des zones tampons et corridors reliant l'aire protégée à d'autres zones naturelles et terres rurales.

13. *Contribuer à intégrer la nature dans l'environnement bâti et faire tomber les barrières culturelles entre « naturel » et « urbain »*. Participer à des associations régionales de protection de la nature, des projets de stratégies locales liées à la biodiversité, aux efforts pour protéger, restaurer et

intégrer de nouveaux éléments naturels dans les zones bâties.

14. *Limiter l'empiètement*. Rester vigilants, faire respecter la loi, demander de l'aide aux autorités et faire appel aux populations locales.

15. *Contrôler et gérer l'eau*. Se tenir au courant des prévisions sur la quantité et la qualité de l'eau, variables du fait du changement climatique. Travailler en étroite collaboration avec les responsables de la gestion de l'eau.

16. *Surveiller les feux de forêt*. Agir avec énergie pour maîtriser les incendies dangereux pour la vie humaine et les propriétés alentour. Contrôler les incendies qui menacent les espèces et écosystèmes naturels ; travailler étroitement avec les responsables de la prévention des incendies dans les aires urbaines voisines. Se tenir informé des prévisions qui évoluent en raison du changement climatique.



Marseille et les Calanques

17. *Réduire l'impact du bruit et des lumières nocturnes artificielles ; suivre les recherches sur le rayonnement électromagnétique*. Mettre en valeur la beauté sonore de la nature et du ciel nocturne.

Lignes directrices 18-22 : les aires protégées urbaines et les institutions

18. *Collaborer avec les organismes ayant compétence sur les mêmes zones ou zones attenantes*. Structurer la coordination institutionnelle et signer des accords écrits pour la gestion de problèmes spécifiques.

19. *Collaborer avec les institutions dont les missions sont complémentaires aux vôtres*. Encourager et aider les musées d'histoire naturelle, les zoos, les aquariums et les jardins botaniques à informer et à mettre en place des expositions sur la

nature et les défis que représente sa protection locale.

20. *Ratisser large pour trouver le maximum de défenseurs et d'alliés.* Collaborer avec des voisins, les soutenir autant que possible et chercher des alliés dans de nouveaux secteurs.



Taipei

21. *Travailler avec les universités pour former des responsables des aires protégées urbaines ; autoriser l'accès pour les recherches académiques.* Aider à diffuser et actualiser les archives des résultats des recherches.

22. *Tirer profit de l'expérience collaborative des autres : son contenu, ses structures et processus.* Tirer parti des entrepreneurs et des experts pouvant être rassembleurs ou négociateurs.

Lignes directrices 23-30 : promouvoir, créer et améliorer les aires protégées urbaines

23. *Soutenir et défendre les aires protégées urbaines.* Comprendre l'importance du rôle qu'elles jouent dans la conservation de la nature au plan régional, national, mondial. Adapter ce message aux différents groupes cibles.

24. *Faire des aires protégées urbaines une priorité de conservation.* Les intégrer dans les stratégies et plans des systèmes d'aires protégées.

25. *Créer et développer des aires protégées urbaines.* Etudier les lieux potentiels et travailler en collaboration avec les autorités pour les intégrer dans les plans d'aménagement du territoire.

26. *Encourager une culture organisationnelle qui respecte les différences entre les aires protégées urbaines et celles plus isolées.* Enseigner-les aux collègues chargés de la conservation de la nature.

27. *Le savoir-faire politique est essentiel pour atteindre vos objectifs : renforcer-le et accumuler un capital politique.* Encourager le savoir-faire politique de vos équipes par des formations et le mentorat. Organiser des visites et événements pour les dirigeants locaux.

28. *Chercher des financements auprès de plusieurs sources.* Des sources de financement pour soutenir les aires protégées en général, et celles propres à une agglomération.

29. *Tirer parti des organisations et des échanges internationaux.* Participer et utiliser leurs ressources, le cas échéant.

30. *Améliorer les aires protégées urbaines par des recherches et évaluations.* Mettre en place des programmes de recherche et persuader les chercheurs que les aires protégées urbaines sont aussi importantes que les réserves et les parcs nationaux éloignés.

Conclusion : les aires protégées urbaines et l'avenir des aires protégées

L'urbanisation, sous toutes ses formes, est rapide et s'étend sur des territoires non encore affectés par les villes. De plus en plus d'aires protégées subissent son influence. Dès lors, l'expérience acquise et les concepts développés dans les aires protégées urbaines plus anciennes sont importants pour les aires protégées plus récentes. Les leçons acquises sur la gestion des aires protégées en général permettront d'être précurseur pour les aires protégées urbaines.

Plus d'info sur www.papaco.org

NAPA – CONTACTS

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@iucn.org

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO
Chargée de programme PAPACO
Chargée de programme PAPACO

www.papaco.org et www.iucn.org

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN